



## Association Pour la Sauvegarde des Animaux

Le Natus – Route de Cazaux  
33260 LA TESTE DE BUCH

Conformément aux statuts, l'assemblée générale annuelle de l'APSDA s'est réunie le 25 janvier 2013, à la maison des associations, impasse des Glycines à La Teste-de-Buch.

Monsieur le Président de la COBAS, Mme le Sénateur-Maire de Gujan-Mestras et Monsieur le Maire du Teich se sont excusés de ne pouvoir être présent.

La Mairie de La Teste-de-Buch est représenté par M. PASTOUREAU, Conseiller Municipal.

Etaient présents : M. AMBIEL, Mme AUGER, Mme BARBIER, Mme BESSE, M. BOURRAS, M. CHAUMET, Mme CHAUMET, M. CHEVALIER, Mme DURIEZ, Mme FLOURY, Mme GARROUSTE, Mme GUIGNET, Mme HUGUENOT, M. HARGOUS, Mme HARGOUS, Mme JOUBERT, Mme LABOUYRIE, M. LANSON, Mme LE BESCONT, M. MARECHAL, Mme MARECHAL, M. MASFRANT, M. SAGNES, Mme SEMMLER, Mme SOULET, Mme SUBERCAZE, Mme VUILLOT.

Etaient représentés : M. BAKRY, M. BATTIER, M. BEAUCHE, Mme BEAUCHE, M. BOYER, Mme DEDIEU, Mme DUPUCH, Mme KOSTERMAN, Mme LAFAGE, Mme MICHEZ, Mme MONTAUT, Mme SACLIER, Mme THOMAS.

L'assemblée est présidée par le Président, M. HARGOUS. Elle débute à 18h30.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

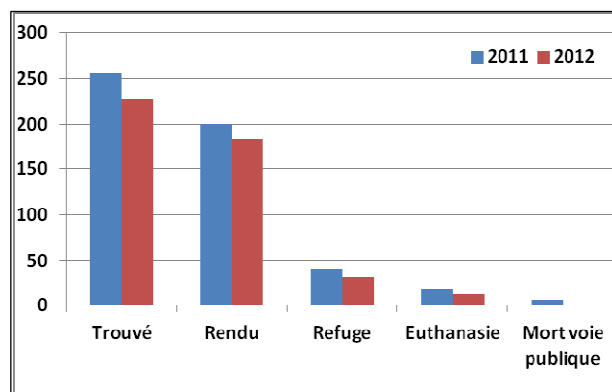
## Assemblée Générale Annuelle

### 1. Rapport moral et d'activité

#### 1.1. Fourrière Canine

227 chiens ont été admis en fourrière sur l'année 2012.

- 182 d'entre eux ont été rendus à leurs propriétaires.
- 31 chiens ont été confiés au refuge.
- 12 chiens ont été euthanasiés.
- 2 chiens étaient encore présents au 31/12/2012.

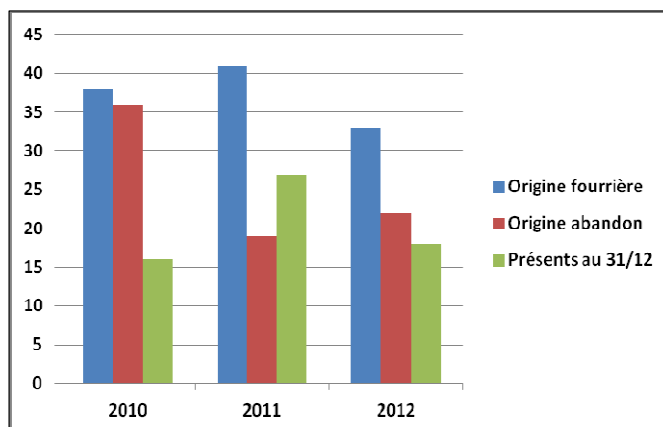


## 1.2. Refuge

### Les entrées

En 2012, **55** chiens sont entrés au refuge :

- 33 chiens en provenance de la fourrière canine,
- 22 chiens issus d'abandons.



Deux chats ont été abandonnés au refuge, l'un, Tigrou a été adopté par une dame de La Teste. L'autre, surnommé Houdini, malheureusement, s'est enfui et nous n'avons pas pu le capturer à nouveau.

### Les sorties

Le nombre de chiens adoptés sur l'année 2012 est de **62**.

- 34 chiens en provenance de la fourrière canine,
- 21 chiens issus d'abandons.
- 7 chiens ont été placés en famille d'accueil permanente.

Lors de la signature d'un contrat « famille d'accueil », l'APSDA s'engage à prendre en charge les frais vétérinaires pour le chien adopté. Ce type de contrat concerne exclusivement les chiens âgés.

Au 31 décembre 2012, 18 chiens étaient présents au refuge. Parmi eux, 1 a été adopté dans les premiers jours de janvier (Bouba).

→ 17 adolescents envoyés par le PRADO et 1 par l'UEMO de Mérignac (Unité Educative en Milieu Ouvert) ont été accueillis pour effectuer des heures de travaux d'intérêts généraux.

→ 8 stagiaires de différents organismes de formation ont contribué au fonctionnement du refuge :

- Perrine (9 semaines)
- Jeanne (3 semaines)
- Chantal (2 semaines)
- 5 élèves de 3<sup>o</sup> pendant une semaine chacun.

### 1.3. Les Contrats de travail

Le C.A.E. (contrat d'accompagnement dans l'emploi) de Patrick a pris fin au 15.01.2013. Son contrat sera reconduit pour 6 mois. Son départ à la retraite interviendra en cours de contrat. Un autre contrat aidé, le contrat emploi d'avenir devrait être alors conclu.

Conformément au résultat du vote soumis aux bénévoles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le C.A.E de Stéphanie a été transformé en C.D.I 20 h.

### 1.4. Les Brocantes

Les brocantes pour l'année 2013 auront lieu les :

- 13 et 14 avril 2013,
- 14 et 15 septembre 2013.

M. le Président soumet aux votes le rapport moral et d'activité.

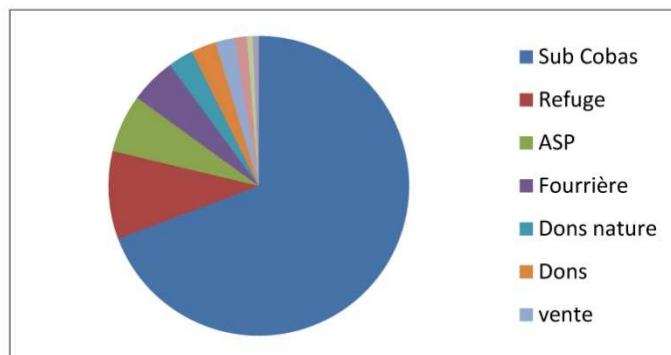
***Le rapport moral et d'activité est accepté à l'unanimité.***

## 2. Rapport financier

### 2.1. Compte de Résultat

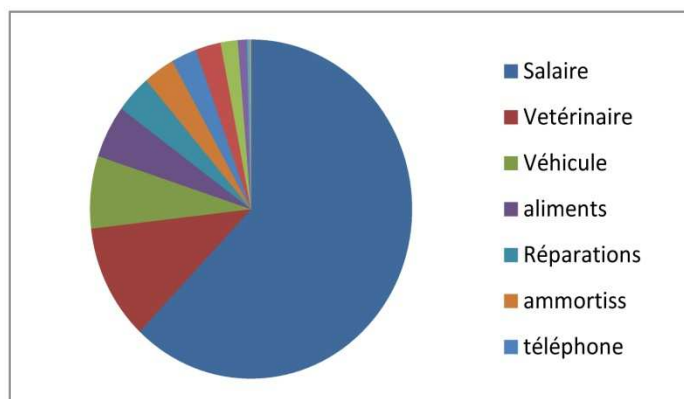
Cette année les recettes se sont montées à **108 283 €** composé principalement de :

• Subvention COBAS :	75 000 €	69 %
• Recette refuge :	10 265 €	9 %
• Subvention ASP :	6 778 €	6 %
• Recette Fourrière :	5 334 €	5 %
• Vente de Dons nature :	2 976 €	3 %
• Dons :	2 907 €	
• Vente :	2 252 €	
• Cotisations :	1 395 €	
• Recettes Diverses :	699 €	
• Intérêts du livret A :	677 €	



Les dépenses hors investissements sont de **104 158 €**

• Personnel :	64 742 €	62 %
• Frais de vétérinaire :	11 464 €	11 %
• Véhicule (avec assurance) :	7 198 €	7 %
• Aliment pour animaux :	5 237 €	5 %
• Entretien mobilier/immobi :	3 785 €	4 %
• Amortissement :	3 281 €	3 %
• Télécommunications :	2 666 €	
• Fournitures diverses :	2 623 €	
• Dépenses diverses :	1 794 €	
• Assurance (hors véhicule) :	958 €	
• Administration :	318 €	
• Factures non honorées :	93 €	



## **2.2. Bilan**

### **2.2.1. A l'Actif**

Cette année 65 866 € ont été investis pour une grande partie dans la construction de l'infirmierie.

Les stocks en fin d'exercice de 492 € sont principalement composés d'aliments pour chien et d'emballages pour l'expédition des livres. La créance de 275 € correspond à une facture qui a été réglée début 2013.

Les avoir financiers de 11 749 € sont composés comme suit :

- Livret A : 9 778 €
- Banque refuge : 1 227 €
- Caisse refuge : 335 €
- Chèques à encaisser : 215 €
- Caisse fourrière : 194 €

### **2.2.2. Au Passif**

En fond propre nous avons en réserve la somme de 68 688 € qui a été entièrement utilisée pour assurer les investissements.

Le résultat de l'exercice est de 4 124 €.

Les dettes fournisseurs sont composées de 3 147 € dû à la COBAS pour l'entretien et l'assurance du véhicule.

Les dettes sociales d'un montant de 6 210 € seront réglées début janvier.

### **2.2.3. Bénévolat et dons en nature**

Les heures de promenades correspondent à deux bénévoles le matin et trois l'après midi pendant 1h30 pour 35 964 €.

Sont également comptabilisé :

- Comptabilité : 1 037 € / 6 heures par mois plus 7 heures pour la clôture annuelle,
- Brocante : 1 353 € / 103 heures
- Installation de l'arrosage : 195 € / 15 heures
- Infirmierie : 451 € / 34 heures
- Espaces verts : 354 € / 27 heures

Le montant des dons en nature est composé de 521 € pour les aliments et de 2976 € d'objets revendu.

### **2.2.4. Faits marquants de l'exercice**

La transformation du contrat CDD en contrat CDI a influencé sur la subvention ASP qui a diminué de moitié ainsi que sur les frais de personnel, principalement en augmentant les charges sociales. De ce fait, les frais de fonctionnement de la fourrière avoisinent les 66 000 € contre 53 000 € en 2011.

La construction de l'infirmierie a mobilisé l'ensemble de nos réserves financières. L'investissement a été fait sans avoir recourt à un crédit bancaire ce qui a entraîné une baisse drastique de nos avoirs bancaires.

### **2.2.5. Investissements futurs**

La COBAS prévoit une baisse de l'aide financière au titre du fonctionnement en raison de l'excédent trop important les années précédentes.

Par contre, elle propose de nous soutenir en finançant les investissements nécessaires à la mise aux normes et à la réhabilitation du refuge.

Pour 2013, il est prévu le financement d'un véhicule afin de remplacer celui qui est actuellement mis à notre disposition.

Je vous demande de bien vouloir approuver le bilan financier ainsi la mise en réserve pour investissement de la somme de 4 124 € qui correspond au résultat de cette année.

M. le Président soumet aux votes le rapport financier.

***Le rapport financier est accepté à l'unanimité.***

Il est nécessaire de conclure un prêt bancaire à hauteur de 15 000 € pour pallier la diminution de l'aide financière de la COBAS. Il nous permettra de pouvoir régler la totalité des dépenses de personnel et assurer ainsi la continuité du service de la fourrière canine.

M. le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le recours à un prêt bancaire.

***Le recours à un prêt bancaire est accepté à l'unanimité.***

### **3. Règlement intérieur du refuge**

Un règlement intérieur propre au refuge est présenté aux membres. Il a été envoyé avec les convocations à l'Assemblée Générale et est disponible sur le site de l'APSDA dans la partie « Accès Membres ».

M. le Président soumet aux votes le règlement intérieur du refuge.

***Le règlement intérieur du refuge APSDA est accepté à l'unanimité.***

### **4. Modification du règlement intérieur de la fourrière**

La dernière ligne des **articles 2 et 3** (capture des chiens errants et ramassage d'animaux morts) est modifiée comme suit : « Chaque intervention fait l'objet d'une fiche d'intervention ».

Le second paragraphe de l'**article 5** (personnel) est ainsi modifié : « Deux employés en contrat à durée indéterminée sont embauchés afin d'assurer le fonctionnement et l'entretien de la fourrière et du refuge ».

L'**article 9** (tarifs) est ainsi complété : « Les tarifs des différentes prestations sont décidés lors de l'assemblée générale ordinaire sur proposition du bureau et devront être approuvés par la COBAS avant application ».

Enfin, l'**article 16** (durée de garde et destination des chiens non réclamés) est modifié comme suit : « Les chiens non réclamés restent à la fourrière un minimum de 8 jours ouvrables et francs. A l'issue de ce délai, les chiens sont présentés au vétérinaire. Les chiens jugés dangereux sont euthanasiés. Pour les autres, une commission composée du Président, d'un membre du bureau et d'un employé de la fourrière, prend la décision de transfert ou d'euthanasie. Les chiens transférés sont identifiés, vaccinés et remis au refuge de l'APSDA. Dans le cas où l'APSDA ne peut le recevoir ils peuvent être proposés aux autres refuges du département. Qu'ils soient euthanasiés ou remis au refuge, le cahier d'entrée/sortie est renseignée. »

M. le Président soumet aux votes les modifications du règlement intérieur de la fourrière.

**Les modifications du règlement intérieur de la fourrière canine sont acceptés à l'unanimité.**

## **5. Election d'un nouveau membre du bureau**

Suite à la défection d'un des membres du bureau, il est procédé à l'élection d'un nouveau membre à bulletins secrets.

Est élu à l'unanimité pour 1 an : Franck MASFRANT

Il occupera la qualité de Trésorier-adjoint au sein du Bureau.

## **6. Formation d'un groupe de travail**

Ce groupe de travail sera constitué de volontaires souhaitant proposer des idées dans la rénovation du refuge, en particulier des enclos extérieurs. L'objectif final est d'obtenir un plan d'ensemble, un cahier des charges, pour la réfection et l'aménagement du refuge et de la fourrière.

Membres volontaires du groupe de travail : AMBIEL Serge, AUGER Sophie, BOURRAS Lionel, CHAUMET Bernard, MASFRANT Franck, OLLIVIER Stéphanie, SEMMLER Isabel, VUILLOT Jocelyne.

## 7. Questions Diverses

Mme SEMMLER pose le problème sur le devenir des chats morts sur la voie publique dans le périmètre d'intervention de la COBAS. L'identification des chats est devenue obligatoire, et pourtant de nombreux témoignages laissent à penser qu'aucune recherche de propriétaire n'est effectuée sur les chats morts trouvés.

M. HARGOUS déclare que tous les chats morts amenés à la fourrière par les municipalités ou les autorités font l'objet d'une recherche d'identification, et le cas échéant, d'un appel au propriétaire. Cette question l'amène à penser que tous les employés municipaux ne sont pas informés correctement des démarches à effectuer.

Mme HARGOUS propose que le lave-linge du refuge puisse être utilisé par les bénévoles qui le souhaitent. Cette proposition sera étudiée prochainement.

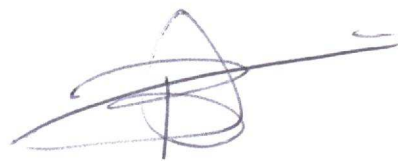
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de questions, M. le Président clos l'assemblée générale à 20h30 et invite tous les présents à partager la galette des rois.

Le Président



Michel HARGOUS

Le Secrétaire



Lionel BOURRAS